

STRUCTURES SOCIALES TRADITIONNELLES

---

(le rôle des classes d'âge)

- LE VILLAGE ABOURE -

Georges NIANGORAN-BOUAH

Population lagunaire de Côte d'Ivoire comptant moins de 20.000 personnes, les Abouré se divisent, tels les Agni, en trois groupes: les Ehive, les Ehé et les Ossuom, qui occupent au total une dizaine de villages, et sont appelés, en raison de leur proximité des centres urbains, à se fondre dans l'ensemble de la population.

M. NIANGORAN-BOUAH, Abouré d'origine, s'est attaché dans le chapitre de son ouvrage reproduit dans les Cahiers d'Etudes Africaines (1), à l'étude de la composition du village Abouré et de la constitution des classes d'âges qui revêtent dans sa société une importance capitale.

Les villages, construits généralement à proximité d'un cours d'eau, se divisent en deux quartiers nommés invariablement Kumassi et Bénini, en souvenir des origines ashanti et apolloniennes de leurs habitants. Les deux quartiers d'un village sont eux-mêmes divisés en deux parties qui changent de nom suivant les villages, une partie de chacun des deux quartiers étant le lieu de résidence des sept familles ou clans avec leur ebien (trône ou chaise);

On distingue chez les Abouré deux sortes de domicile: l'opuko (domicile conjugal) et l'opukoble (domicile du patriarche du clan). C'est dans l'opukoble que se tiennent les grandes réunions, les conseils de famille et de notables, et que sont conservés les objets de culte des dieux protecteurs du clan.

Les habitants sont répartis en quatre groupes sociaux: Ediye, Ohopwe, Kahâ et Apolien. A ces quatre groupes sociaux ne correspond pas une localisation particulière dans l'espace, ils vivent ensemble mêlés les uns aux autres.

Les Ediye sont les villageois membres légitimes d'un des sept clans primitifs; à l'exception des membres de la famille royale, tous les Ediye sont égaux en droit et en devoirs.

Est étranger (Ohopwe) tout villageois n'appartenant pas à un des sept clans. Le territoire étant également réparti entre les sept clans, tout étranger ne pourra s'installer sur une partie du territoire Abouré qu'avec l'autorisation du chef de clan en question, qui sera responsable aux yeux du roi et du conseil des notables de l'attitude du nouveau venu. L'étranger ne peut en aucun cas s'immiscer dans les affaires du pays.

Toute personne achetée est Kahâ (esclave). Les esclaves ne sont jamais affranchis, mais sont intégrés dans le lignage et font partie des classes d'âge au même titre que les fils du pays; ils ne peuvent cependant jamais accéder aux fonctions importantes d'efwamâlimbe (responsable de classe d'âge) ou de Sâflâ (capitaine de classe d'âge).

---

(1) Cahiers d'Etudes Africaines 2 - Mai 1960.

Est Apolien, enfin, tout individu ayant plusieurs ou même un seul parent Kahâ. L'Apolien est libre et jouit de tous les droits civiques; il peut être nommé chef de famille (ot uom malimbé), notable (menche), efwamâlibe, mais ne peut accéder à la fonction de sâflâ.

Après avoir sommairement décrit la composition des villages Abouré et la répartition des habitants en quatre groupes sociaux, l'auteur s'attache à l'étude des classes d'âge (efwa).

La constitution des classes d'âge efwa atitiye a lieu lorsqu'il ne reste plus dans le village qu'une vingtaine de membres de la génération précédente. "une génération chez les Abouré efwa", nous dit l'auteur, "ce n'est pas seulement un ensemble de personnes de même âge, mais l'ensemble des habitants d'un village groupés au sein de quatre classes d'âge, autrement dit, une génération Abouré comprend quatre classes d'âge". La constitution des classes d'âge est un événement extrêmement important dans le village. Devenir membre d'une classe d'âge signifiera pour les jeunes qu'ils ne seront plus considérés comme des petits garçons bons à rien, mais comme des citoyens respectables au même titre que les autres. Par contre, présider cette cérémonie sera pour les survivants de la génération précédente, qui porteront désormais le nom de Nuju, le dernier acte officiel de leur vie; il ne leur restera plus après cela qu'à attendre la mort avec impatience. A cette occasion, la partie des quartiers Kumassi et Bénini, où ne résident pas les sept familles ou classes, sera complètement détruite pour accompagner dans l'au-delà les membres de la génération précédente qui pourront ainsi l'habiter, et reconstruite par la nouvelle génération. Cette tradition ne va pas sans poser un douloureux cas de conscience aux propriétaires de maisons en dur, hésitant à détruire une habitation qui a coûté fort cher.

La cérémonie de constitution des classes d'âge se déroule dans le bois sacré; les nuju convoquent tous les éléments mâles de leur quartier, de dix à soixante cinq ans, qui seront répartis en quatre classes d'âge (atible, bawule, jamia-malimbe et jamia, par âge décroissant), et formeront la nouvelle génération. Quatre noms distinguent les différentes générations, alternativement taba et nowe pour le quartier Kumasi, Beli et bruswe pour Benini. Quatre efwa malimbe ou efwa limbe (responsables des différentes classes d'âge) sont désignés par les nuju au cours de cette cérémonie. Sur une liste de candidats dressée par son efwa limbe, chaque classe d'âge procédera ensuite à l'élection de son safla (capitaine de classe d'âge) élu à vie et choisi en fonction de sa valeur morale, de sa constitution et de ses qualités physiques. Ce dernier devra subir un entraînement intensif, apprendre à se servir au mieux d'armes les plus diverses, s'initier au langage des tambours... pour remplir le rôle difficile de chef de guerre de sa classe. Il sera l'homme des missions délicates et dangereuses, et devra donner à son groupe l'exemple de son courage et de son ardeur au combat. L'efwa limbe du groupe des atible est nommé de droit efwa-brima-malimbe (responsable de son quartier); son rôle essentiel sera d'apporter une solution aux différends pouvant se produire entre classes d'âge, il est par ailleurs l'intermédiaire entre le roi et les notables, et les safla sont responsables devant lui.

Dans les villages Abouré, les classes d'âge revêtent une importance capitale, tant sur le plan économique que social et militaire; les membres d'une même classe d'âge ont entre eux des rapports très fréquents et se montrent en toutes circonstances très solidaires les uns des autres. Un individu veut-il défricher un coin

de forêt pour y installer une plantation ? il fait part de cette intention à son efwa limbe qui réunira pour l'aider tous les individus sans exception de la classe d'âge en question; les absences non motivées seront sanctionnées par une forte amende versée dans la caisse du groupe et utilisée pour aider les membres nécessaires. Il en sera de même pour d'autres activités telles que la mise en place d'un barrage de pêche. Cette solidarité se manifestera également lors d'un sinistre grave (incendie de maison par exemple); lors d'une maladie, le groupe prenant à sa charge les frais de traitement et de subsistance de la famille du malade; lors d'un décès; lors d'un mariage également; l'auteur signale par exemple qu' "après un premier divorce, la responsabilité de demander une autre femme en mariage n'incombe qu'aux membres du groupe".

C'est encore selon le critère des classes d'âge que seront réparties les tâches de chacun en cas de conflit armé. Les "artible", doyens de la génération, auront pour fonction de continuer à s'occuper des affaires des villages et du pays en général; les "bawule" assureront la protection civile; les "jamia-malimbe", dont la moyenne d'âge était de 25 à 30 ans lors de la cérémonie de constitution des classes d'âge, formeront les troupes de choc; quant aux benjamins, les "jamia", ils assureront le service d'intendance et de santé.

Vu le rôle important joué par les classes d'âge dans la société Abouré, il aurait été intéressant, semble-t-il, que l'auteur, après nous avoir décrit la constitution des classes d'âge et essayé de montrer quel était leur rôle, nous explique plus précisément le fonctionnement du système dans le temps.

G. PONTIE